



Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois de Juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoint* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, Mme GOURDON Marie, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandra, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Aoustin Yann, *conseiller municipal*, à M. GIL Miguel
- M. Maillart Philippe, *conseiller municipal*, à Mme JOUAN Christine
- Mme Chrétien Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. MARIANDE Franck

Convocation 25 juin 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 3 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 14 septembre 2026

N°2026/VII/01

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Par délibération n°2026V01 du 5 mai 2026, le Conseil municipal a créé et désigné une commission unique d'appel d'offres et de délégation de service public. Suite à un retour de la Préfecture, il convient de délibérer à nouveau pour procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO, distincte de celle des membres de la CDSP.

Pour rappel, en application des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'appel d'offres (CAO) doit être constituée pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur HT estimée est égale ou supérieure aux seuils européens. La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle dispose également du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée. La commission d'appel d'offres doit également être consultée pour tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

En-deçà des seuils européens et pour les marchés passés selon une procédure adaptée, l'intervention de cette instance n'est pas obligatoire. Il est proposé que cette CAO soit également compétente pour les marchés publics soumis à publicité et mise en concurrence (hors avenant).

La CAO est organisée comme suit : outre le Maire, son Président, elle comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection des membres a lieu sur la même liste, sachant que chaque liste peut comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elle se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, et au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection des membres. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Prénoms et noms des candidats	Liste A		Liste B	
	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	Miguel GIL	Lassiné KEITA	Yves CHEVALIER	Philippe MAILLART
	Gaëlle HOUET	Marie-Ange BERTAUD	Arnaud HOPQUIN	
	Franck MARIANDE	Jean-Claude RICHY	Florence CHRETIEN	
	Matthieu BLOUIN	Guillaume BOUYER	Christina LIVET	
	Carole COULON	Amélie COURAUD	Christine JOUAN	

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- ↳ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- ↳ Nombre de bulletins nuls : 0
- ↳ Nombre de bulletins blancs : 0
- ↳ Suffrages exprimés : 27
- ↳ Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : 5,4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	21	3	1
Liste B	6	1	0

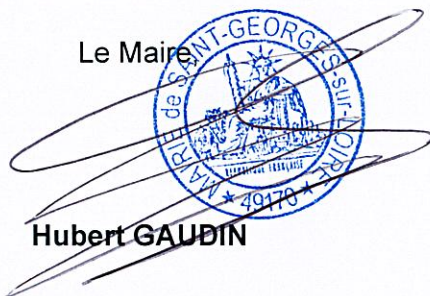
Délibération

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Commission d'appel d'offres	
Hubert GAUDIN	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Miguel GIL	Lassiné KEITA
Gaëlle HOUET	Marie-Ange BERTAUD
Franck MARIANDE	Jean-Claude RICHY
Matthieu BLOUIN	Guillaume BOUYER
Yves CHEVALIER	Philippe MAILLART

Le Maire



Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,



Franck MARIANDE